

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PÉTANQUE

**Festi'famille 2025 - Dimanche 22 juin 2025 à 14h00**

**Boulodrome Jean Ramel, Pérols**

### Article 1 – Organisation

Le concours de pétanque est organisé dans le cadre du Festi'Famille, le dimanche 22 juin 2025 à 14h00 sur le boulodrome Jean Ramel à Pérols. Il est gratuit et ouvert à tous les publics.

### Article 2 – Composition des équipes

La liste des participants est limitée à 36 personnes.

Il y aura soit 6, 8, 10 ou 12 équipes en fonction du nombre d'inscrits.

Les équipes seront composées de 2 à 3 joueurs (6 boules par équipe)

Les participants auront un dossard portant le numéro de leur équipe.

### Article 3 – Inscriptions

L'inscription est gratuite et peut se faire :

- En ligne jusqu'au 20 juin sur le site de la ville.
- Sur place le jour-même à partir de 10h00.

### Article 4 – Déroulement

La Pétanque est un sport qui oppose :

- 3 joueurs à 3 joueurs (triplettes). En triplètes, chaque joueur dispose de 2 boules.

Le premier à jouer trace un rond et jette le cochonnet à une distance comprise entre six et dix mètres du rond. Puis il joue sa boule en essayant de l'amener le plus proche possible du cochonnet : il pointe.

L'équipe adverse joue à son tour : elle peut également pointer et essayer de placer sa boule plus proche encore du but, ou tirer, ce qui consiste à lancer sa boule sur la boule adverse de façon à la chasser.

On regardera ensuite à quelle équipe est la boule la plus près du but, quitte à mesurer si c'est trop difficile.

L'équipe qui a la boule la moins proche doit jouer la boule suivante, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de boule à jouer.

On dit alors que la mène est finie, et on compte les points, c'est à dire le nombre de boules les plus près du cochonnet appartenant à la même équipe. Celle-ci marque ces points et jette le cochonnet pour commencer une nouvelle mène. La partie se termine lorsqu'une équipe arrive à treize points

#### **Article 5 – Temps de jeu**

Pour maîtriser le temps de jeu : les parties se déroulent au sifflet (20 minutes), la 4ème partie en une heure.

Au coup de sifflet, les équipes doivent finir la mène.

Les gagnants et les perdants doivent annoncer le score à la table même si l'équipe n'arrive pas à 13 points.

#### **Article 6 – Remise des lots**

Le classement général se fait au nombre de parties gagnées puis au goal-average si nécessaire.

Des lots seront décernés pour les 3 premières équipes. La remise des lots aura lieu vers 16h30 sur la scène principale.

#### **Article 7 – Responsabilités**

Les participants restent responsables de leurs effets personnels.

#### **Article 8 – Droit à l'image**

Voir article 5 du règlement Festi'Famille 2025.

#### **Article 9 – Protection des données**

Voir article 6 du règlement Festi'Famille 2025.

#### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Pérols, le 14/05/2025

Pour la Commune de Pérols,

Le Maire, Jean Pierre RICO

Pour le participant / responsable légal :

..... (\*)

(\*) Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

**BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DE PETANQUE**

**Festi'Famille – Dimanche 22 juin 2025**

Nom de l'équipe : .....

Nombre de participants : ..... (max. 3 personnes – 6 boules par équipe ( matériel non fourni )

Composition de l'équipe :

(Prénoms et âges des participants)

1. .... Âge : .....

2. .... Âge : .....

3. .... Âge : .....

Nom du référent de l'équipe (majeur obligatoire) : .....

Téléphone : .....E-mail : .....@.....

**Engagement de participation**

En signant ce bulletin, le référent s'engage à ce que l'équipe soit présente au moment du concours de Pétanque des Familles, et accepte le règlement et les consignes qui seront communiquées sur place.

Fait à ....., le .....

Signature du référent (\*) :

(\*) Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

## PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à l'article 6 du règlement de Festi'Famille 2025 de Pérols.

### AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les mineurs)

Je, soussigné(e) M ou Mme

.....

Demeurant.....à

.....

Agissant en qualité de père, mère ou tuteur légal de\*

.....

Et certifiant avoir l'autorité parentale ; autorise mon enfant à participer au concours de Pétanque de Festi'Famille, qui se déroule le dimanche 22 juin 2025 à Pérols.

Je reconnais avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle pour mon enfant.

\* *Barrer les mentions inutiles.*

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal :

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (ENFANT)

Je soussignée(e) .....responsable légal(e) de :

Nom : .....

Prénom : .....

Consens à ce que mon enfant soit photographié et / ou filmé et autorise la diffusion de son image pour des usages liés à communication externe de la ville de Pérols. L'image pourra apparaître sur les supports de la ville (journal, site internet et réseaux sociaux de la ville).

Oui

Non

Conformément à l'article 5 du règlement Festi'Famille 2025.

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal :

## DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (ADULTE)

Je soussignée(e) : .....

Nom : .....

Prénom :

.....

consens à être photographié(e) et / ou filmé(e) et autorise la diffusion de mon image pour des usages liés à la communication externe de la ville de Pérols. L'image pourra apparaître sur les supports de la ville (journal, site internet et réseaux sociaux de la ville).

Oui

Non

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur de Festi'Famille.

Fait à ....., le .....

Signature :